



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le

16 DEC. 2021

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 100243

V/Réf.: 267825/045653 Réf.APC : 20210668

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 16 juillet 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'arbres sur la N25 entre Kautenbach et Wiltz sur le territoire de la commune de KIISCHPELT, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur la N25 entre Kautenbach et Wiltz sur le territoire de la commune de KIISCHPELT, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 4 arbres.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (Mme Michèle Siebenaller, tél : 621 202 154) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de KIISCHPELT